DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
Séance du 20 Novembre 2026

L'an Deux Mille Vingt Six et le Vingt Novembre à 17H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du Treize Novembre Deux Mille Vingt Six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Approbation du programme d'activités et le budget prévisionnel du Cinéma pour les années 2027-2028 et 2029.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Christopher CRIPSO, Estelle DIGIACOMO, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Jean-Jacques MONDOLONI, Pascal MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Jean-Charles PAILLER-CAVALLI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Marie-Josèphe TRAMONI.

PROCURATIONS : Florence AGUILAR à Michel COLONNA, Thierry GIRASCHI à François-Joseph SCANAVINO, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Patrick-François SANTINI à Christopher CRISPO, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 16 novembre 2026,

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Théâtre de Propriano, dans le cadre de sa politique culturelle, a mis en place un programme d'activités cinématographiques qui se décompose comme suit :

1- Le Ciné-Club

Cette opération a pour objectifs essentiels la diffusion :

- d'œuvres possédant d'incontestables qualités, mais n'ayant pas obtenu l'audience qu'elle méritait ;
- d'œuvres de Recherche et Découverte, c'est-à-dire ayant un caractère de recherche ou de nouveauté dans le domaine cinématographique ;
- d'œuvres reflétant la vie de pays dont la production cinématographique est assez peu diffusée ;
- d'œuvres de reprise présentant un intérêt artistique ou historique, et notamment considérée comme des « classiques de l'écran » ;
- d'œuvres de courte durée, tendant à renouveler l'art cinématographique ;
- des œuvres récentes ayant concilié les exigences de la critique et la faveur du public et pouvant être considérées comme apportant une contribution notable à l'art cinématographique ;
- des œuvres cinématographiques d'amateurs présentant un caractère exceptionnel.

2- Les opérations « Ecoles et cinéma » et les diffusions spécifiques

Permettra aux enfants des grandes sections maternelles et du cours moyens accompagnés de leur instituteur de voir trois à six films, choisis pour leur qualité et leur exemplarité dans le patrimoine photographique en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale.

De plus, des séances particulières sur certaines thématiques arrêtées d'un commun accord avec les enseignants continueront de faire l'objet d'une diffusion particulière.

3- Les opérations en langue Corse

Opération Cinémascola, avant premières en collaboration avec l'Association Fiura Mossa, la Cinémathèque de Corse, ViaStella, le pôle tournage de la Collectivité de Corse …

4- Institution dédiée au cinéma et aux images

Des cycles thématiques, des évènements tels sont toujours l'ambition du théâtre pour les années à venir.

5- Institution d'apprentissage du cinéma

L'éducation à l'image en diversifiant l'offre de diffusion pour les scolaires notamment.

6- Programmation pour les Centres de Loisirs

Le Cinéma de Propriano proposera aux enfants fréquentant les centres de loisirs de voir les films sur grand écran lors de séances spécialement organisées pour eux.

Délibération du Conseil Municipal du : 20 novembre 2026 (SUITE)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les budgets prévisionnels du Cinéma pour 2027-2028-2029 sont les suivants :

Exercice	Mouvements réels	Dépenses	Recettes
2027	Fonctionnement	111 257 €	111 257 €
2028	Fonctionnement	111 257 €	111 257 €
2029	Fonctionnement	111 257 €	111 257 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **ADOPTE le prévisionnel d'activités du Cinéma pour 2027 et les budgets pour 2027-2028 et 2029.**
- **AUTORISE le Maire à solliciter auprès de la Collectivité de Corse, la subvention correspondante.**
- **DIT que les recettes et les dépenses relatives au Cinéma seront prévues au Budget Primitif de la Ville pour les exercices concernés.**

La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 24.11.2026
Publication électronique de l'acte exécutoire le : 24.11.2026

Fait à PROPRIANO, le 20 Novembre 2026

Le Maire

Paul Marie BARTOLI

MAIRIE DE PROPRIANO
CORSE DU SUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002497-20261120-2026-092B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/11/2026

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER